

## Fiche technique

# HLA-TORG-Conditions spécifiques de transport pour typage HLA d'un PMO

ENTÊTE RÉSERVÉE : MERCI DE NE RIEN INSCRIRE

### 1. Objet

Cette fiche technique a pour objet de définir les conditions spécifiques d'acheminement des prélèvements urgents pour typage HLA d'un donneur potentiel d'organe (PMO) vers le service RTE (Réception, Tri, Enregistrement) du Bâtiment de Biologie Médicale et Bio pathologie du CHRU de Nancy.

Les prescripteurs concernés sont :

- UPOT (Unité de Prélèvements d'Organes et Tissus) pour le CHRU
- Coordination locale de prélèvement d'organes pour les Centres Hospitaliers Régionaux ou Centres Hospitaliers périphériques

### 2. Consignes d'envoi des prélèvements

**Avant tout acheminement le prescripteur doit toujours avertir** dès l'envoi de prélèvements urgents

**Aux heures ouvrables, du lundi au vendredi entre 8h et 17h (Hors jours fériés)**

➔ Laboratoire d'Histocompatibilité – CHRU Nancy au **03 83 15 48 64**

**En dehors de ces jours et horaires**

➔ Service RTE – CHRU Nancy au **03 83 65 60 68 ou 03 83 15 37 81**

Les documents nécessaires pour la prise en charge de ces prélèvements peuvent être éventuellement faxés au **03 83 65 61 20**.

#### 2.1. Prélèvements attendus

Selon le manuel de prélèvement : <http://chu-nancy.manuelprelevement.fr>

Le bon de laboratoire accompagnant les prélèvements doit comporter obligatoirement :

- Nom, prénom et date de naissance du donneur
- Date et heure du prélèvement sanguin
- Noms du préleveur et du prescripteur
- Intitulé de la demande : "Groupage HLA en urgence - PMO (ou donneur d'organes)"
- N° de tel (si ≠ de l'UPOT) à contacter en cas de problème
- **N° de fax** (si ≠ de l'UPOT) pour transmission des résultats
- Commentaire éventuel (origine géographique, ...)

Si elle est disponible, la carte de groupe sanguin du donneur doit être associée au bon de laboratoire.

## 2.2. Colisage et envoi RTE

Les prélèvements et bon de laboratoire pour typage HLA doivent impérativement être mis dans une enveloppe à bulles blanche identifiée avec étiquette verte "**URGENT PMO Laboratoire HLA**" (enveloppe fournie aux coordinations de prélèvements par le laboratoire HLA).

Les prélèvements doivent être conservés à température ambiante et doivent être apportés dans les plus brefs délais.



Le transporteur à qui est remis l'enveloppe, doit être informé :

- Qu'il doit se rendre au 1er étage du Bâtiment Biologie Médicale et Bio pathologie (BBB) du CHRU de NANCY-BRABOIS.
- Qu'il doit remettre l'enveloppe en main propre à un TLM du RTE et lui préciser clairement la notion d'urgence et la transmission immédiate au laboratoire HLA.